

<http://ugtg.org/spip.php?article989>



Les contrôles d'identité au faciès des minorités à Paris

- Repères - Débattre -



Date de mise en ligne lundi 6 juillet 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

La police française pratique à grande échelle des "contrôles au faciès". Une étude scientifique, conduite dans la plus grande confidentialité, montre que les forces de l'ordre effectuent des contrôles d'identité discriminatoires vis-à-vis des Arabes et des Noirs : pour les premiers, la probabilité d'être contrôlé est globalement 7,8 fois plus élevée que pour les Blancs ; pour les seconds, elle est six fois plus importante. Ces résultats, publiés mardi 30 juin, ont été obtenus par l'observation du travail policier à Paris (gare du Nord et Châtelet-les Halles) entre octobre 2007 et mai 2008. Financés par une fondation américaine créée par le milliardaire Georges Soros, l'Open society institute - imperméable aux débats actuels sur la pertinence des statistiques ethniques dans le modèle français - les enquêteurs ont ainsi secrètement décrypté 525 opérations de police, relevant notamment l'âge, le sexe, la tenue et le profil ethnique des individus contrôlés pour les comparer avec ceux des personnes (37 000 au total) passant à proximité. Sans tabou : contrairement aux traditions françaises, ces individus, qui restent anonymes, sont désignés par la couleur de leur peau ("Blanc", "Noir", "Arabe", etc.).

L'étude confirme, en lui donnant un caractère scientifique, ce qu'expriment, depuis des années, les minorités visibles en France. Jusqu'à présent, en effet, les enquêtes réalisées s'appuyaient uniquement sur des sondages déclaratifs, sans vérification possible et avec des échantillons réduits. "L'étude a confirmé que les contrôles d'identité effectués par les policiers se fondent principalement sur l'apparence : non pas sur ce que les gens font, mais sur ce qu'ils sont, ou paraissent être", indique le rapport, rédigé par deux chercheurs du CNRS, Fabien Jobard et René Lévy.

Les chercheurs constatent que les tenues portées sont aussi des critères décisifs dans les choix policiers. "Bien que les personnes portant des vêtements aujourd'hui associés à différentes "cultures jeunes" françaises ("hip hop", "tecktonic", "punk" ou "gothique", etc.) ne forment que 10 % de la population disponible, elles constituent jusqu'à 47 % de ceux qui ont effectivement été contrôlés". Comme deux personnes sur trois arborant ce type de tenues (capuches, etc) font partie des minorités visibles, les auteurs retiennent l'hypothèse que les vêtements sont aussi, indirectement, des marqueurs ethniques.

La plupart des quelque 500 contrôles observés se sont déroulés sans incident. Dans la moitié des cas, les contrôles ont toutefois débouché sur une fouille ou une palpation de sécurité - sans que les pratiques soient significativement différentes entre Arabes, Noirs et Blancs. Ce que confirment les personnes contrôlées, interrogées ensuite, discrètement, par les scientifiques : seules 3 % ont déclaré avoir perçu un traitement raciste ou insultant ; 76 % ont émis un jugement neutre sur l'attitude des fonctionnaires ; 6 % ont souligné que la police s'était comportée de manière respectueuse et polie. Mais le bon déroulement des contrôles n'empêche pas les populations ciblées d'exprimer leur colère, surtout face à leur caractère répétitif.

Les auteurs parlent d'"effets délétères" pour les rapports entre la population et les policiers, citant les nombreuses émeutes intervenues en France depuis 2005. "Les contrôles sont en effet fréquemment au coeur de l'antagonisme entre les policiers et les jeunes, plus particulièrement vivant dans les zones urbaines reléguées. Ces derniers se plaignent depuis longtemps d'être la cible de contrôles d'identité répétés, dépourvus de nécessité et relevant du harcèlement". Ils soulignent que le cadre juridique "permissif" laisse aux policiers "un large pouvoir discrétionnaire".

Synthèse du rapport

Les citoyens français d'origine immigrée, et en particulier ceux d'origine nord-africaine et subsaharienne, se plaignent depuis longtemps de ce que les fonctionnaires de police les soumettent à des contrôles d'identité injustes, discriminatoires et dépourvus de nécessité. Si ces perceptions étaient avérées, cela signifierait que les fonctionnaires de police fondent leurs décisions sur la couleur de la peau des personnes, plutôt que sur leur comportement.

En 2007, la [Open Society Justice Initiative](#) [1] [Le Projet de justice Société ouverte] a lancé une étude pour examiner si, et dans quelle mesure, les policiers contrôlent les individus en fonction de leur apparence. Cette étude a été réalisée en collaboration avec Fabien Jobard et René Lévy, chercheurs au Centre National de la Recherche Scientifique, et sous la supervision technique de Lamberth Consulting.

En examinant cinq sites parisiens (dans et autour de la Gare du Nord et de la station Châtelet-Les Halles), importants points de transit du centre de Paris où l'on observe une forte activité policière, l'étude a recueilli des données sur les contrôles de police, au premier rang desquelles des données sur l'apparence des personnes contrôlées (origine, âge, sexe, style vestimentaire, types de sacs portés). Cette étude, qui présente des données uniques sur plus de 500 contrôles de police, est la seule menée à ce jour, propre à détecter le contrôle à faciès en France.

L'étude a utilisé une méthodologie fondée sur la comparaison systématique entre les personnes contrôlées et la population disponible sur les sites en question durant les mêmes tranches horaires. Tant les données de référence (le benchmark) que celles sur les contrôles ont été classées en fonction de l'origine perçue, de l'âge, des vêtements, et du type de sac porté. En observant les contrôles d'identité, les observateurs ont également relevé le déroulement et l'issue des contrôles, et, lorsque c'était possible, ont procédé à une brève entrevue avec la personne contrôlée pour savoir à quelle fréquence elle disait faire l'expérience des contrôles de police, quel jugement elle portait sur le comportement des policiers pendant le contrôle, quelle réaction émotionnelle le fait d'être contrôlée entraînait chez elle.

L'étude a confirmé que les contrôles d'identité effectués par les policiers se fondent principalement sur l'apparence : non pas sur ce que les gens font, mais sur ce qu'ils sont, ou paraissent être. Les résultats montrent que les personnes perçues comme « Noires » (d'origine subsaharienne ou antillaise) et les personnes perçues comme « Arabes » (originaires du Maghreb ou du Machrek) ont été contrôlées de manière disproportionnée par rapport aux personnes perçues comme « Blanches ». Selon les sites d'observation, les Noirs couraient entre 3,3 et 11,5 fois plus de risques que les Blancs d'être contrôlés au regard de la part de ces deux groupes dans la population disponible à être contrôlée par la police (ou la douane). Les Arabes ont été généralement plus de sept fois plus susceptibles que les Blancs d'être contrôlés ; globalement, ils couraient quant à eux entre 1,8 et 14,8 fois plus de risques que les Blancs d'être contrôlés par la police (ou la douane) sur les sites retenus, également au regard de la composition de la population disponible. Les entretiens de suivi réalisés avec les personnes qui venaient d'être contrôlées donnent à penser que les Noirs comme les Arabes subissent d'ordinaire davantage de contrôles de police que les Blancs.

Un autre facteur déterminant a été le style de vêtements portés par les personnes contrôlées. Bien que les personnes portant des vêtements aujourd'hui associés à différentes « cultures jeunes » françaises (« hip-hop, » « tecktonic, » « punk » ou « gothique », etc.) ne forment que 10% de la population disponible, elles constituent jusque 47% de ceux qui ont été effectivement contrôlés. Il ressort de notre étude que l'apparence vestimentaire des jeunes est aussi prédictive du contrôle d'identité que l'apparence raciale. L'étude montre une forte relation entre le fait d'être contrôlé par la police, l'origine apparente de la personne contrôlée et le style de vêtements portés : deux tiers des individus habillés « jeunes » relèvent de minorités visibles. Aussi, il est probable que les policiers considèrent le fait d'appartenir à une minorité visible et de porter des vêtements typiquement jeunes comme étroitement liés à une

propension à commettre des infractions ou des crimes, appelant ainsi un contrôle d'identité.

Alors qu'en règle générale, les personnes interrogées ont qualifié de « poli » et de « neutre » le comportement des fonctionnaires qui les avaient contrôlées, et ce quelles que soient leurs origines supposées, à la question de savoir quel effet ce contrôle avait produit sur les intéressés, les Noirs et les Arabes interrogés ont exprimés des sentiments fortement négatifs au regard de celles exprimées par les Blancs, contraste dont la cause possible est la plus grande fréquence à laquelle les membres des minorités visibles disent être contrôlés.

En l'absence de stratégies policières légitimes qui expliqueraient ces contrôles d'identité autrement que par l'apparence des intéressés, les différentes forces de police pratiquent ce que l'on appelle couramment en France le contrôle au faciès (ou, au plan européen, « profilage racial »). Ceci est en contradiction avec la législation nationale française anti-discrimination et le Code de déontologie de la police. Cela contredit aussi les normes européennes sur les droits de l'Homme, qui interdisent les distinctions fondées sur l'apparence si elles sont dépourvues de justification objective et raisonnable. Les éléments recueillis dans des études émanant d'Europe et des États-Unis suggèrent que les pratiques de contrôle au faciès ne remplissent pas ce double critère, car leurs effets négatifs l'emportent largement sur leurs avantages.

En visant certaines personnes à cause de ce qu'elles sont (ou ont l'air d'être) et non à cause de ce qu'elles ont fait ou font, les policiers perpétuent des stéréotypes sociaux et raciaux. L'attention accrue que la police accorde à certaines personnes peut entraîner une augmentation des conflits avec la police, lourds de conséquences à la fois pour la sécurité du public et pour celle des fonctionnaires eux-mêmes. Une relation police-public insatisfaisante suscite une méfiance envers la police et ne prédispose pas les gens à la soutenir, ce qui diminue son efficacité en matière de prévention et de détection des crimes et des délits. Les contrôles de police ont d'ailleurs été des éléments déterminants à l'arrière-plan d'émeutes urbaines majeures au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.

Les effets négatifs du contrôle au faciès en France se sont reflétés dans une série d'émeutes violentes qui ont ébranlé la France au cours des deux dernières décennies, les plus récentes étant celles de 2005 et 2007. Ils se font sentir aussi dans les altercations quotidiennes qui ont lieu entre la police et les jeunes d'origine immigrée ; et dans la perte de confiance envers le système de la justice pénale française.

Les politiques actuellement adoptées en France, si elles ont accru la sensibilité des organisations policières aux problèmes de déontologie et de discrimination, semblent encore insuffisamment armées pour faire face au problème spécifique du contrôle au faciès. Pour traiter cette forme particulière de discrimination et renouer avec l'essence de l'idéal républicain français, il faut d'abord la reconnaître comme un problème en soi. À cette fin, la Justice Initiative fait les recommandations suivantes.

Source : [Open Society Justice Initiative](#)

[1] L'Open Justice Society Initiative est un département de L'Open Society Initiative, fondation américaine du spéculateur milliardaire et magnat international de la presse, [George Soros](#).